

CONTRAT DE CREDIT-BAIL Conditions Particulières

Entre les soussignés

NOM ET ADRESSE DU BAILLEUR	NOM ET ADRESSE DU LOCATAIRE
WAFABAIL SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 150 000 000 DH 39-41, Bd Moulay Youssef – CASABLANCA RC 35763 – IF 01084018 – Patente 33200012 Représentée par Mme Khadija ASOUAB en tant que Présidente du Directoire	SOMALEV CRANES ET LOGISTICS 84 BD MOULAY SLIMANE 20000 CASABLANCA Maroc

Il a été convenu ce qui suit, connaissance prise des Conditions Générales de Crédit-Bail jointes à ce document :

I – COMMANDE ET ENGAGEMENT DE PRENDRE A BAIL :

Le Bailleur passe commande au Fournisseur ci-contre des matériels ci-après, choisis directement par le Locataire, et que celui-ci s'engage à prendre à Bail

Description	Nom Fournisseur	Prix HT (MAD)	TVA (MAD)	Prix TTC (MAD)
GRUE RT 530 CE-2 CHASSIS N°258083 ANNEE 2008 SFN°643	SOMALEV CRANES ET LOGISTICS	818.419,00	163.683,80	982.102,80
TOTAL :		818.419,00	163.683,80	982.102,80

II – ADRESSE D'UTILISATION :

III – DUREE IRREVOCABLE : 60 mois

IV – VALEUR RESIDUELLE : 1,00 % du prix définitif HT de facturation des matériels ci-dessus arrêté : **8.184,19 MAD**

V – ECHEANCEMENT ET MONTANT DES LOYERS :

Le premier terme de loyer sera exigible le jour du commencement de la location déterminé selon les Conditions Générales du contrat.

Les loyers seront payés en 60 termes exprimés en pourcentage du prix définitif HT de vente du matériel suivant détail ci-dessous :

60 termes de 1,89%, soit sur la base de la proforma : **15.443,16 MAD HT**

Conformément à l'arrêté 392.20 du 21 Février 2020, les frais de publicité de votre contrat sont de 100,00 MAD majorés de la TVA au taux en vigueur.

Les loyers ainsi que la VR sont assujettis à la TVA, au taux en vigueur.

VI – STIPULATIONS PARTICULIERES

DELEGATION D'INDEMNITE D'ASSURANCE
BILLET À ORDRE

Mohamed NAJIB
Président
Fait à Casablanca, le 24/01/2022

LE LOCATAIRE
Signature légalisée précédée de "Lu et Approuvé" + Cachet


LE BAILLEUR

Lu et Approuvé